Convention de collaboration en vue d'une double-diplomation

Entre

UNIVERSITE COTE D'AZUR

Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel expérimental, régi par le décret du 25 juillet 2019 n°2019-785 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Immatriculé au SIREN sous le numéro 130 025 661 00013,

Dont le siège social se situe à NICE (06103 cedex 2), Grand Château, 28 avenue Valrose,

Représentée par son Président en exercice, Pr. **Jeanick Brisswalter**

Pour sa composante, **l'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (INSPE),** en partenariat avec l'Université de Toulon (UTLN) et le Rectorat de l'Académie de Nice.

Adresse :

Centre George V – INSPE de l'Académie de Nice

89, Avenue George V 06046 Nice Cedex 1 (France)

Représentée par son directeur, **Franck BRILLET**

Ci-après désigné par les termes « Université Côte d'Azur » ou « INSPE »

ET

LA HAUTE ECOLE DE CHARLEMAGNE (HECh)

Siège académique 6, rue des Rivageois, 4000 Liège, Belgique

Représentée par Directrice-Présidente Madame **Michèle SIMAR**

Et son Département pédagogique

Représentée par **Marie-Agnès BOXUS**

Ci-après désignée par les termes « HECh »

Ci-après désignés conjointement par le terme « les Parties »

Objet de la convention

Objectifs généraux

Depuis plusieurs années l'INSPE de Nice et la HECh entretiennent des collaborations pédagogiques, notamment dans le cadre des diplômes destinés à la formation des enseignants du premier degré (maternelle et élémentaire).
Lesdites collaborations ont permis :

a. L'échange de plusieurs étudiants, notamment pour effectuer des stages, mais aussi des mobilités académiques dans le cadre du Programme Erasmus+, et qui ont bénéficié des formations proposées par l'INSPE de Nice et la HECh ;
b. La possibilité de développer une connaissance réciproque des diplômes proposés, de l'organisation du travail, des processus nécessaires pour la création des parcours et des maquettes de formation, ainsi que de la culture professionnelle des deux institutions.

Ces expériences de collaboration et les connaissances acquises ont suggéré à l'INSPE de Nice et à la HECh de s'impliquer dans un projet pédagogique finalisé :

a. Créer un cursus au sein des diplômes respectifs pour le premier degré qui rehausse la valeur des formations proposées ;
b. Répondre pleinement aux objectifs du programme ERASMUS+ ;
c. Internationaliser la formation des étudiants, des enseignants stagiaires et des enseignants titulaires en harmonie avec l'esprit de l'Union Européenne ;
d. Proposer une formation professionnelle qui soit également ancrée dans le paradigme de la réflexivité où la théorie et les savoirs fondamentaux s'inscrivent dans les pratiques professionnelles.

A la suite des points susmentionnés, les deux institutions conviennent ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

Les deux institutions souhaitent collaborer dans le cadre des formations organisées par la HECh en **Passerelle du Bachelier Instituteur Primaire** et par L'INSPE de Nice en Master MEEF 2 Professorat des Ecoles (Mention 1), en vue de délivrer conjointement, pour ces formations, un diplôme d'enseignement supérieur de l'institution d'origine et un diplôme de l'institution partenaire, pouvant porter un intitulé différent, conformément aux dispositions légales respectives en vigueur.

La réussite au Master 2 MEEF 1er degré en France atteste d'un niveau de qualification, mais ne se substitue pas à l'obtention du CRPE (nécessaire pour enseigner dans le premier degré en France).

L'annexe 1 présente l'intitulé du ou des grades, titres ou diplômes délivrés, ainsi que le modèle de ceux-ci (art. 82, 5° décret Paysage)

Article 1.1 :

Cette collaboration en vue d'une bi-diplomation est fondée :

Pour la HECh :

- Sur l'article 82 du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013 ;
- Sur l'article 9 du Décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études ;
- Sur la Loi de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (WHW).

Pour l'INSPE de Nice :

- Sur la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Sur le Code de l'Education, notamment les articles L. 123-7-1, L. 611-1 à L. 687-3, D. 123-12 à D. 123-14, D. 123-19 et D. 613-17 à D. 613-25

Article 1.2 :

Cette formation en vue de la bi-diplomation vise à former les futurs enseignants du degré primaire, plus précisément l'enseignement primaire pour la Belgique et l'enseignement en école maternelle et élémentaire pour la France (enseignants du Premier Degré).

Article 1.3 :

Les responsables des formations ont décidé d'un commun accord que le programme d'études faisant l'objet de la bi-diplomation serait suivi à raison d'une année académique dans l'établissement d'accueil. Les programmes d'études des deux établissements sont joints en annexe 2 du présent accord, ainsi que le document établissant la concordance entre eux.

Les deux institutions s'engagent à s'informer mutuellement de toute modification ultérieure du programme d'études. Chaque modification nécessitera la rédaction d'un avenant à la présente convention.

Article 2 : Finalité des formations concernées

Les étudiants qui se seront engagés dans ce parcours de double diplomation pourront se présenter au concours national pour devenir Professeur.e des écoles en France (Concours de recrutement de professeurs des écoles - CRPE) ainsi que postuler dans la Fédération Wallonie-Bruxelles pour enseigner dans des écoles élémentaires/fondamentales. Ces droits sont à caractère universel et s'appliquent à tout.e étudiant.e abstraction faite de sa nationalité.

Article 3 : Modalités des formations concernées

Article 3.1 :

Le déroulement du parcours de double diplomation débute à l'issue du Bloc 3 pour les étudiant.e.s de section préscolaire à la HECh qui souhaitent obtenir le diplôme de Passerelle du bachelier Instituteur Primaire et à la fin du Master 1 MEEF Premier degré (1D) pour les étudiant.e.s de l'INSPE de Nice.

Article 3.2 :

Le parcours de double diplomation se structure de la manière suivante :

a. A la fin de la troisième année du Bachelier Instituteur préscolaire proposé par la HECh et une fois le diplôme obtenu, les étudiant.e.s qui le souhaitent pourront rejoindre la deuxième année du Master MEEF 1D proposée par l'INSPE de Nice pour y réaliser la Passerelle du Bachelier Instituteur Primaire. Une fois terminée avec succès cette deuxième année de Master, ils/elles seront en possession d'un titre de niveau Master 2 et pourront se présenter au concours national pour devenir Professeur.e des écoles en France. La réussite ou l'échec au CRPE ne porte aucun préjudice par rapport au titre délivré par la HECh et à la possibilité d'enseigner dans des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), ainsi qu'à la possibilité d'enseigner dans des établissements privés en France.
b. A la fin du Master 1 MEEF 1D, et à la condition d'avoir validé leur année, les étudiant.e.s qui le souhaitent pourront s'inscrire à la troisième année du Bachelier Instituteur primaire proposé par la HECh. Une fois cette année terminée avec succès, ils/elles seront en possession d'un titre de niveau Bachelier Instituteur primaire et auront le droit de postuler pour des postes de professeur.e d'école élémentaire/fondamentale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils/Elles auront également le droit de poursuivre leurs études en France, de compléter le parcours MEEF 1D et de se présenter au CRPE.

Article 4 :

Le droit accordé aux étudiant.e.s belges de s'inscrire en Master 2 (article 3.2a) le sera à la suite d'une validation des acquis de la part de l'INSPE de Nice.

Article 5 : Mémoire de fin d'études

Ce projet de double diplomation franco-belge attribue une importance particulière à la réalisation de mémoires de fin d'études co-dirigés par les enseignants-chercheurs des deux établissements impliqués.

Article 5.1 :

La réalisation des mémoires des étudiant.e.s qui s'engagent dans ce parcours de double diplomation prend la forme suivante :

a- Les étudiant.e.s belges inscrit.e.s à la deuxième année du Master MEEF 1D réaliseront un mémoire à partir du travail de fin d'études réalisé à la HECh ;
b- Les étudiant.e.s français.e.s inscrits en Bloc 3 du Bachelier Instituteur primaire de la HECh réaliseront un travail de fin d'études conforme aux attentes locales et qui sera réinvesti dans le mémoire prévu par le Master MEEF 1D.

Article 5.2 :

Les mémoires réalisés dans le cadre du parcours de double diplomation, feront l'objet d'une soutenance en présence d'un jury mixte, constitué au minimum d'un binôme composé au minimum d'un enseignant-chercheur de la HECh et d'un enseignant encadrant de recherche de l'INSPE de Nice.

Les guides pour la réalisation du mémoire de fin d'études de la HECh et de l'Inspé de Nice sont joints en annexe 3 .

Article 6 : Conditions d'accès au programme

6.1 : Conditions générales

Les étudiants qui souhaitent participer au programme sur la base du présent accord en vue d'une double diplomation doivent remplir les conditions d'inscription de leur institution d'origine avant de s'inscrire dans l'établissement d'accueil.

Les étudiants de l'institution d'origine doivent avoir acquis au moins, dans le cas de la HECh, la totalité des 180 premiers crédits du cursus réalisé ; dans le cas d'Université Côte d'Azur, les étudiants titulaires du MEEF 1D, doivent avoir acquis au moins 240 crédits.

Les étudiants s'inscriront pour 60 crédits au maximum dans l'établissement d'accueil en vue d'obtenir les 2 diplômes à la fin de leur cursus.

Dans tous les cas, les étudiants doivent se conformer aux conditions légales et administratives en matière d'admission auprès de l'INSPE de Nice et de la HECh.

6.2 : Nombre d'étudiants participants

Le nombre de places offertes aux étudiants dans chacune des Institutions est de **cinq.**

Les étudiants qui souhaitent participer au programme de double-diplôme sur la base du présent accord le font savoir à leur institution d'origine au plus tard **avant le 1er Mars** de l'année académique qui précède la mobilité.

A l'expiration de ce délai de pré-inscription, chaque institution informe le partenaire du nombre de candidats.

Article 7 : Accord relatif à l'inscription des étudiants dans les deux institutions

Pour l'année académique durant laquelle se fait la mobilité, les étudiants s'inscrivent dans les deux institutions partenaires : à la HECh et à l'INSPE de Nice.

Les deux institutions conviennent que les étudiants payent leurs droits d'inscription et frais d'études uniquement dans l'institution d'origine.
Conformément à l'article 104 du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013, la HECh prendra en charge les frais d'inscription à la HECh des étudiants initialement inscrits dans l'institution partenaire.
L'institution partenaire ne réclame donc pas de frais d'études pour la deuxième inscription prise par les étudiants participant au programme de double diplôme sur base de la présente convention.
Les étudiants seront tenus toutefois d'acquitter d'éventuels frais accessoires pour toute la durée du cours auprès de l'établissement partenaire si ces frais sont prévus par les règlements internes respectifs. Ainsi, les étudiants inscrits à Université Côte d'Azur (Université d'origine ou dans le cadre de la mobilité) doivent s'acquitter de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus). Le montant de la CVEC pour

l'année 2022/2023 est fixé au niveau national à 95 €. Ce montant est susceptible de révision à chaque rentrée universitaire. Le paiement de cette contribution doit se faire, avant l'inscription, auprès du CROUS sur la plateforme dématérialisée (https://cvec.etudiant.gouv.fr/).

Les frais de séjour et les frais de mobilité sont à la charge de l'étudiant. Il est de sa responsabilité de contracter une assurance sociale. L'étudiants doit contracter, à ses frais, une assurance médicale obligatoire adaptée, incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et en apporter la preuve. Il devra obligatoirement présenter lors de son inscription administrative la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). De même, il devra présenter une attestation d'assurance au titre de la « Responsabilité civile et vie privée ». L'étudiant est libre de contracter des assurances complémentaires.
Il bénéficiera des facilités accordées à tout étudiant inscrit à Université Côte d'Azur ou à l'HECh (demandes de logement, accès aux bibliothèques, restauration universitaire…). L'Université partenaire aidera les étudiants en mobilité dans la mesure de ses possibilités, sans que cela n'ait de caractère contractuel, notamment pour l'obtention d'un logement.

Article 8 : Aides directes et indirectes

L'étudiant doit introduire sa demande dans son Institution d'origine, au Conseil social pour la HECh et au CROUS (https://www.crous-nice.fr/international/) pour l'INSPE de Nice.

Article 9 : Application des règlements des études et des examens

Chaque étudiant est soumis au règlement des études et des examens de l'institution où il suit les activités d'enseignement et présente les examens.
Ce règlement peut être consulté http://espe-nice-toulon.fr/accueil et www.hech.be.

Toute sanction, telle qu'une sanction disciplinaire ou une sanction disciplinaire d'examen, ne peut être imposée par l'une des deux institutions qu'après avoir informé l'institution partenaire. La procédure de l'institution où l'étudiant suit les cours et présente les examens est appliquée.

Les évaluations des activités d'enseignement ont lieu uniquement dans l'institution où l'étudiant suit les activités d'enseignement.
Est retenu comme principe général que tout crédit accordé dans une institution est aussi reconnu par l'institution partenaire.

La délibération de l'ensemble du programme de mobilité est réalisée par le jury d'examens de l'institution où l'étudiant a effectivement suivi les activités d'enseignement et présenté les examens. Le jury de l'institution partenaire confirme cette décision.
S'agissant d'une mobilité étudiante en année diplômante, il revient à l'Institution d'origine de délibérer le cycle d'études complet de l'étudiant et de lui conférer, le cas échéant, le grade académique atteint au terme du programme complet de cycle. L'Institution d'accueil prend acte du grade conféré par l'établissement d'origine à l'issue du cycle complet d'études pour la rédaction du diplôme en bi-diplomation.

Chaque institution a la possibilité d'inviter un professeur de l'Institution partenaire à la délibération du jury d'examens avec voix consultative.

Si l'étudiant conteste la décision du jury d'examens, il suit la procédure de l'institution dont ressort ce jury.
Pour toute procédure contentieuse en général, l'Institution d'origine est consultée.
L'étudiant doit bénéficier des mêmes informations et du même traitement qu'un étudiant issu de l'institution d'accueil où il suit les activités d'enseignement et présente les examens.

Article 10 : Suivi de la convention

Les personnes de contact pour l'INSPE de Nice sont la Directrice-adjointe référente pour les Relations internationales (Mme BRUNEL Magali) et le réfèrent administratif pour les Relations internationales (Mme GALLERIE Laure).
Les personnes de contact pour la HECh sont le Coordinateur administratif aux Relations Internationales (Mme PAIROUX Dominique), le Coordinateur institutionnel Erasmus (Mme MARTIN LANERO Anne-Marie) et le Coordinateur départemental pédagogique (Mme POIZAT Sylvie- Mme KLINKENBERG Marie).

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 2 années, à compter de l'année universitaire de sa signature sous couvert du renouvellement de l'accréditation ministérielle de l'Inspé de Nice, et couvrira les années académiques 2022/2023 et 2023/2024.
La collaboration entre les deux institutions est évaluée chaque année et peut être modifiée par une nouvelle convention écrite et signée par les responsables des deux institutions.
La convention est applicable dans ses termes sous réserve de toutes modifications légales ou réglementaires.

Article 12 : Modification et résiliation

En cas de résiliation ou d'expiration de l'accord conformément à l'article 11, les parties s'engagent à remplir leurs obligations au titre du présent accord pour les étudiants en cours de mobilité. Les étudiants en échange participants qui ont commencé à étudier à l'institution d'accueil avant la date de la résiliation ou d'expiration doivent pouvoir terminer leur cours dans l'établissement d'accueil.

Le présent accord pourra être révisé ou modifié par la conclusion d'un avenant signé par les représentants habilités de chaque partenaire.

Le présent accord pourra être renouvelé par les parties par la conclusion d'un nouvel accord conformément aux réglementations en vigueur.

Article 12 : Résiliation des litiges

Tout litige survenant dans le cadre de cette coopération devra trouver une solution amiable.

Fait à Liège en cinq exemplaires, chacune des parties reconnaissant en avoir reçu un exemplaire original.

Pour la HECh
Madame **Michèle SIMAR**
Directrice-Présidente

Pour Université Côte d'Azur
Monsieur le Pr. **Jeanick BRISSWALTER**
Président

Madame **Marie-Agnès BOXUS**
Directrice du Département pédagogique

Après visa de Monsieur **Franck BRILLET**
Directeur de l'INSPE de Nice

Visé par le Commissaire du Gouvernement

Approuvé par décision du Conseil d'administration du .....

Approuvé par décision du Conseil Académique du .....

ANNEXE 1. Intitulé des titres, grades, diplômes – modèles de diplôme.

INSPE UCA – Diplôme de master

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613–1, D. 613–3 et D. 613–6 ;
Vu le décret n° 2019–785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2020 portant renouvellement de l'accréditaion de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice au sein de l'université Côte d'Azur ;
Vu les pièces justificatives produites par l'..... ....

ANNEXE 2. Programme d'études et concordance entre les deux diplômes

Programme d'étude INSPE Université Côte d'azur

Inspé Académie de Nice
MASTER MEEF - Premier degré - 2022-2023

	Liste des UE / Intitulé	ECTS UE	Coeff UE	ECUE	Disciplines concernées ou Enseignement (déclinaison en ECUE)	Descriptif	Coeff ECUE	Compensation Seuil minimal	Modalités d'enseignement (CM/ TD/ TP)	Modalités d'évaluation (ET, CC, rapport, soutenance, ...) CC=contrôle continu; ET=Ecrit terminal	Volume horaire étudiant	Capitalisable (O/N)
M1 - Semestre 1	UE1 HUMANITES	10	10	*ECUE1*	*Français*	Savoirs linguistiques et rédactionnels. Didactique de la langue orale et de la lecture/littérature.	4	7/20	6hCM + 31hTD	**Non RSE** = CC + ET (2h) **RSE** = ET (2h)	77	O
				ECUE2	*Histoire, Géographie, EMC*	Savoirs historiques, géographiques, civiques des programmes. Mise en œuvre didactique.	3	7/20	2hCM + 18hTD	**Non RSE** = CC **RSE** = ET (2h)		O
				ECUE3	*Arts et Musique*	Arts plastiques.	3	7/20	2hCM + 18hTD	**Non RSE** = ET (QCM 30 min) **RSE** = ET (QCM 30 min)		O
	UE2 SCIENCES ET EPS	10	10	*ECUE1*	*Mathématiques*	Renforcement disciplinaire en mathématiques sur les programmes de l'école et du collège et initiation à la didactique des mathématiques.	4	7/20	42h TD	**Non RSE** = CC (coeff 1) + ET (3h - coeff 2) **RSE** = ET (3h)	88	O
				ECUE2	*Sciences et Technologie*	Savoirs disciplinaires et didactique en Sciences de la Vie et de la Terre, en Physique et en Technologie. Mise en œuvre de la démarche d'investigation.	3	7/20	2hCM + 12hTD + 6hTP	**Non RSE** = ET (2h) **RSE** = ET (2h)		O
				ECUE3	*EPS*	Savoirs disciplinaires et leur didactique afin d'amener l'étudiant à être en capacité de concevoir et mettre en œuvre des séquences d'EPS en prenant en compte la diversité des élèves ay travers de l'étude de quelques APSA les plus fréquemment mises en oeuvre dans le 1er degré.	3	7/20	3hCM + 23hTD	**Non RSE** = CC **RSE** = ET (1h)		O
	UE3 CULTURE COMMUNE	5	5	*ECUE1*	*Tronc commun*	Evaluation et approche par compétences. Eléments d'histoire de la pédagogie. Enseignement et spécificités des apprentissages scolaires. Nouvelles problématiques éducatives : violence, harcèlement, décrochage.	4	7/20	6hCM + 19hTD	**Non RSE** = CC (dépôt plateforme) **RSE** = CC (dépôt plateforme)	41	O
				ECUE2	*Culture et Compétences Numériques*	Usages créatifs du numérique éducatif à travers un projet collaboratif.			Cours annualisés.	Evaluation au semestre 2.		O
				ECUE3	*Langues Vivantes Etrangères*	LVE : Anglais, Italien ou Allemand (sous réserve d'ouverture) en fonction du nombre d'étudiants	1	7/20	4hCM + 12hTD	**Non RSE** : CC + ET (30 min - Compréhension de l'oral) **RSE** = ET (30 min - Compréhension de l'oral)		O
	UE4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	5	5	*ECUE1*	*Recherche*	Connaissances générale, posture scientifique, méthodologie et éthique de la recherche au service de la formation.	2	7/20	14hCM + 6hTD	**Non RSE** = CC **RSE** = CC	43	O
				ECUE2	*Mise en situation professionnelle et accompagnement*	Stage massé binôme ou trinôme de 3 semaines 2h préparation du stage (CM) 3h analyse de pratiques (TP) 6h module maternelle (2hCM+4hTD)	2		4hCM + 4hTD + 3hTP	Evaluation binaire (ACQUIS/NON ACQUIS)		O
				ECUE3	*Options*	Options thématiques de développement professionnel liées au contexte et à l'innovation (dont 3 options de renforcement pour public désigné : écrit+, mathématiques, anglais)	1		12hTP	Evaluation binaire (ACQUIS/NON ACQUIS)		O
		30									249	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

heCh CHARLEMAGNE

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

	Liste des UE / Intitulé	ECTS UE	Coeff UE	ECUE	Disciplines concernées ou Enseignement (déclinaison en ECUE)	Descriptif	Coeff ECUE	Compensation Seuil minimal	Modalités d'enseignement (CM/ TD/ TP)	Modalités d'évaluation (ET, CC, rapport, soutenance, ...) CC=contrôle continu; ET=Ecrit terminal	Volume horaire étudiant	Capitalisable (O/N)
M1 - Semestre 2	UE1 HUMANITES	10	10	*ECUE1*	***Français***	Savoirs linguistiques et rédactionnels Diactique de l'écriture et de la langue	4	10/20	6hCM + 32hTD	**Non RSE** = CC + ET (3h) **RSE** = ET (3h)	78	O
				ECUE2	***Histoire, Géographie, EMC***	Savoirs historiques, géographiques, civiques des programmes. Mise en œuvre didactique.	3	7/20	2hCM + 18hTD	**Non RSE** = CC + ET (3h) **RSE** = ET (3h)		O
				ECUE3	***Arts et Musique***	Musique	3	7/20	2hCM + 18hTD	**Non RSE** = ET (QCM 30 min) **RSE** = ET (QCM 30 min)		O
	UE2 SCIENCES ET EPS	8	8	*ECUE1*	***Mathématiques***	Renforcement disciplinaire en mathématiques sur les programmes de l'école et du collège. Didactique des mathématiques.	4	10/20	4hCM + 32hTD + 6hTP	**Non RSE** = CC + ET (3h) **RSE** = ET (3h)	72	O
				ECUE2	***Sciences et Technologie***	Savoirs disciplinaires et didactique en Sciences de la Vie et de la Terre, en Physique et en Technologie. Mise en œuvre de la fdémarche d'investigation.	3	7/20	2hCM + 12hTD + 6hTP	**Non RSE** = ET (2h) **RSE** = ET (2h)		O
				ECUE3	***EPS***	Approche disciplinaire et didactique complémentaire du S1 notamment par l'analyse de pratiques professionnelles. Compétences générales EPS, programmes et champs d'apprentissage relatifs à ces APSA, savoirs et attitudes permettant de s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	1	7/20	10hTD	**Non RSE** = CC **RSE** = Dossier		O
	UE3 CULTURE COMMUNE	7	7	*ECUE1*	***Tronc commun***	Développement de l'enfant. Connaissance du système éducatif dont l'histoire de la laïcité. Pratiques de différenciation et hétérogénéité didactique dans les classes.	4	7/20	25hTD	**Non RSE** = CC (dépôt plateforme) **RSE** = CC (dépôt plateforme)	61	O
				ECUE2	***Culture et Compétences Numériques***	Usages créatifs du numérique éducatif à travers un projet collaboratif.	2	7/20	18hTP	**Non RSE** = CC **RSE** = CC		O
				ECUE3	***Langues Vivantes Etrangères***	LVE : Anglais, Italien ou Allemand (sous réserve d'ouverture en fonction du nombre d'étudiants)	1	10/20	18hTD	**Non RSE** = ET (1h30) + oral (15 min) **RSE** = ET (1h30) + oral (15 min)		O
	UE4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	5	5	*ECUE1*	***Recherche***	Choix d'une thématique. Définition du sujet de recherche du mémoire. Lectures bibliographiques et revue de la littérature.	2	7/20	6hCM + 8hTD + 6hTP	**Non RSE** = CC **RSE** = CC	39	O
				ECUE2	***Mise en situation professionnelle et accompagnement***	Stage massé en binôme ou trinôme de 3 semaines 3hTP Analyse de pratiques 4hTP Module corps et voix (dont attitude d'écoute et de compréhension)	2		7hTP	Evaluation binaire (ACQUIS/NON ACQUIS)		O
				ECUE3	***Options***	Options thématiques de développement professionnel liées au contexte et à l'innovation (dont 3 options de renforcement pour public désigné : écrit+, mathématiques, anglais)	1		12hTP	Evaluation binaire (ACQUIS/NON ACQUIS)		O
		30									250	
										Master 1	499	

	Liste des UE / Intitulé	ECTS UE	Coeff UE	ECUE	Disciplines concernées ou Enseignement (déclinaison en ECUE)	Descriptif	Coeff ECUE	Compensation Seuil minimal	Modalités d'enseignement (CM/ TD/ TP)	Modalités d'évaluation (ET, CC, rapport, soutenance, ...) CC=contrôle continu; ET=Ecrit terminal	Volume horaire étudiant	Capitalisable (O/N)
M2 (2ème année)	UE1 HUMANITES	12	12	*ECUE1*	***Français***	Savoirs linguistiques et rédactionnels. Concevoir et analyser les dispositifs didactiques.	8	10/20	8hCM + 57hTD	**Non RSE** = CC **RSE** = ET (3h)	105	O
				ECUE2	***Histoire, Géographie, EMC***	Savoirs historiques, géographiques, civiques des programmes. Mise en œuvre et analyse de dispositifs didactiques.	2	7/20	2hCM + 18hTD	**Non RSE** = CC **RSE** = ET (3h)		O
				ECUE3	***Arts et Musique***	Arts plastiques et Musique	2	7/20	2hCM + 18hTD	**Non RSE** = ET (QCM : 30 min Arts + 30 min Musique) **RSE** = ET (QCM : 30 min Arts + 30 min Musique)		O
	UE2 SCIENCES ET EPS	14	14	*ECUE1*	***Mathématiques***	Renforcement disciplinaire en mathématiques sur les programmes de l'école et du collège. Didactique des mathématiques.	8	10/20	4hCM + 52hTD	**Non RSE** = CC **RSE** = Oral (30 min)	100	O
				ECUE2	***Sciences et Technologie***	Savoirs disciplinaires er didactique en Sciences de la Vie et de la Terre, en Physique et en Technologie. Mise en œuvre de la démarche d'investigation dans la classe.	2	7/20	2hCM + 18hTD	**Non RSE** = CC **RSE** = Dossier		O
				ECUE3	***EPS***	Savoirs disciplinaires et leur didactique : concevoir, construire, mettre en œuvre et analyser des séquences d'EPS. Etude d'APSA support des interventions en EPS, complémentaires de celles abordées en Master 1 et en rapport avec les besoins des formés. Repérer les conduites typiques des élèves, évaluer au service des apprentissages. Organiser les conditions du développement des compétences chez tous les élèves. Connaissance des partenaires de l'école et leur champ d'action.	4	7/20	3hCM + 10hTD + 11hTP	**Non RSE** = CC **RSE** = ET (1h)		O
	UE3 CULTURE COMMUNE	6	6	*ECUE1*	***Tronc commun***	Prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves. Lutte contre toutes les discriminations et culture de l'égalité filles-garçons. Connaissance du système éducatif, valeurs et principes. Préparation à la 1ère partie de l'épreuve 2 d'admission (psychologie). Préparation à la 2ème partie de l'épreuve 2 d'admission (connaissance du système éducatif).	4	7/20	4hCM + 40hTD	**Non RSE** = CC (dépôt plateforme) **RSE** = CC (dépôt plateforme)	60	O
				ECUE2	***Culture et Compétences Numériques***	Expérimentation d'un usage créatif du numérique éducatif à travers un projet mené en classe.	1	7/20	10hTP	**Non RSE** = CC **RSE** = CC		O
				ECUE3	***Langues Vivantes Etrangères***	Didactique des LVE : Anglais, Italien ou Allemand (sous réserve d'ouverture en fonction du nombre d'étudiants)	1	7/20	6hTD	**Non RSE** = ET (1h30) **RSE** = ET (1h30)		O
	UE4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	28	28	*ECUE1*	***Recherche***	Rédaction et soutenance du mémoire	10	10/20	2hCM + 18hTP	**Non RSE** = Evaluation du mémoire et soutenance **RSE** = Evaluation du mémoire et soutenance	48	O
				ECUE2	***Mise en situation professionnelle et accompagnement***	10hTP Groupes d'Analyse de Pratiques (GAP) 6hTP Gestes du métier 4hTP Accompagnement (groupe de 3 étudiants)	18	10/20	16hTP + 4hTP pour 3 étudiants	**Non RSE** = Evaluation du stage **RSE** = Evaluation du stage		O
				ECUE3	***Option***	Options thématiques de développement professionnel liées au contexte et à l'innovation (dont 3 options de renforcement pour public désigné : écrit+, mathématiques, anglais)			12hTP	Evaluation binaire (ACQUIS/NON ACQUIS)		O
		60										
										Master 2	313	
										Total Master	812	

Programme d'étude Haute École Charlemagne

http://progcours.hech.be/cocoon/programmes/P1PRIL01_B.html (grille de cours simplifiée = maquette)
http://progcours.hech.be/cocoon/programmes/P1PAPP01_B.html (grille de cours simplifiée = maquette)

Programme des cours 2022-2023

(http://www.hech.be)

Département Pédagogique (../fac/facP)

Liens utiles

Inscription et Admission (http://www.hech.be/fr/haute-ecole/inscriptions)

Site de la Catégorie (http://www.hech.be/fr/formations/pedagogique)

Bachelier : instituteur(trice) primaire

Vue cycle (P1PRIL01_C.html)

Vue bloc (P1PRIL01_B.html)

Structure des études

Vue bloc du programme des cours

	Or	Th	Pr	Au	Cr
Bloc 1					
Cours obligatoires					
PLPP0101-1 (../cours/PLPP0101-1.html)	TA	-	180	-	14
Ateliers de formation professionnelle (Bloc 1) y compris Stages pédagogiques (2 semaines), Ateliers de formation professionnelle (Bloc 1) y compris Stages pédagogiques (2 semaines) - Michèle Balcaen (../enseignant/H000275.html), Maud Beets (../enseignant/H000279.html), Aurelia Castillejos (../enseignant/H001533.html), Marie-Claude Chagnon (../enseignant/H000312.html), Romy Conzen (../enseignant/H000323.html), Denise Ernst (../enseignant/H000375.html), Adélaïde Gaube (../enseignant/H000397.html), Camille Haan (../enseignant/H001377.html), Anne-Catherine Hardy (../enseignant/H000430.html), Joan Heuslich (../enseignant/H000442.html), Adélaïde Lambert (../enseignant/H004150.html), Gaëtano Licata (../enseignant/H000487.html), Emilie Lourtie (../enseignant/H000493.html), Véronique Reekmans (../enseignant/H000559.html), Vincent Vanderheyden (../enseignant/H001440.html), Nathalie Van Massenhove (../enseignant/H000615.html), Luc Willems (../enseignant/H000635.html)					
PLPP0103-1 (../cours/PLPP0103-1.html)	TA	54	-	-	4
Maîtrise orale et écrite de la langue française (Bloc 1), Maîtrise orale et écrite de la langue française (Bloc 1) - Maud Beets (../enseignant/H000279.html), Camille Haan (../enseignant/H001377.html), Adélaïde Lambert (../enseignant/H004150.html), Mélanie Rigo (../enseignant/H004338.html), Pauline Ryhon (../enseignant/H004315.html)					
PLPP0104-1 (../cours/PLPP0104-1.html)		Q1	24	-	-	2
Pédagogie générale, Pédagogie générale - Aurelia Castillejos (../enseignant/H001533.html), Joan Heuslich (../enseignant/H000442.html), Emilie Lourtie (../enseignant/H000493.html)					

PLPP0105-1 (../cours/PLPP0105-1.html) Q1 12 - - 1

Identité de l'enseignant, Identité de l'enseignant - Aurelia CASTILLEJOS (../enseignant/H001533.html), Joan HEUSLICH (../enseignant/H000442.html), Emilie LOURTIE (../enseignant/H000493.html)

PLPP0106-1 (../cours/PLPP0106-1.html) Q2 12 - - 1

Dossier de l'enseignant, Dossier de l'enseignant - Aurelia CASTILLEJOS (../enseignant/H001533.html), Joan HEUSLICH (../enseignant/H000442.html), Emilie LOURTIE (../enseignant/H000493.html)

PLPP0107-1 (../cours/PLPP0107-1.html) Q2 24 - - 2

Psychologie du développement [A], Psychologie du développement [A] - Sabine GODECHARD (../enseignant/H000414.html)

PLPP0108-1 (../cours/PLPP0108-1.html) Q2 24 - - 2

Psychologie des apprentissages [A], Psychologie des apprentissages [A] - Valérie SEGOND (../enseignant/H000580.html)

PLPP0109-1 (../cours/PLPP0109-1.html) Q1 24 - - 2

Psychologie de la relation et de la communication [A], Psychologie de la relation et de la communication [A] - Muriel LECOQ (../enseignant/H000477.html), Ingrid VANDERSTUKKEN (../enseignant/H001563.html)

PLPP0110-1 (../cours/PLPP0110-1.html) Q2 14 - - 1

Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement (Bloc 1), Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement (Bloc 1) - Claude WASTEELS (../enseignant/H000630.html)

PLPP0111-1 (../cours/PLPP0111-1.html) Q2 24 - - 2

Philosophie et histoire des religions [A], Philosophie et histoire des religions [A] - Olivier VENS (../enseignant/H000617.html)

PLPP0112-1 (../cours/PLPP0112-1.html) Q1 14 - - 1

Approche théorique de la diversité culturelle et la dimension du genre [A], Approche théorique de la diversité culturelle et la dimension du genre [A] - Géraldine BRAUSCH (../enseignant/H000299.html)

PLPP0113-1 (../cours/PLPP0113-1.html) Q1 36 - - 4

Mathématiques et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1), Mathématiques et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1) - Michèle BALCAEN (../enseignant/H000275.html), Véronique REEKMANS (../enseignant/H000559.html)

PLPP0114-1 (../cours/PLPP0114-1.html) Q1 36 - - 4

Français et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1), Français et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1) - Maud BEETS (../enseignant/H000279.html), Adélaïde LAMBERT (../enseignant/H004150.html), Mélanie RIGO (../enseignant/H004338.html), Pauline RYHON (../enseignant/H004315.html)

PLPP0115-1 (../cours/PLPP0115-1.html) Q1 16 - - 1

Formation géographique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1), Formation géographique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1) - Vincent VANDERHEYDEN (../enseignant/H001440.html), Luc WILLEMS (../enseignant/H000635.html)

PLPP0116-1 (../cours/PLPP0116-1.html) Q1 16 - - 1

Formation historique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1), Formation historique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1) - Adélaïde GAUBE (../enseignant/H000397.html)

PLPP0117-1 (../cours/PLPP0117-1.html) Q1 16 - - 1

Formation scientifique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1), Formation scientifique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1) - Marie-Claude CHAGNON (../enseignant/H000312.html), Denise ERNST (../enseignant/H000375.html)

PLPP0118-1 (../cours/PLPP0118-1.html) Q1 14 - - 1

Éducation musicale et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1), Éducation musicale et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1) - Romy CONZEN (../enseignant/H000323.html)

PLPP0119-1 (../cours/PLPP0119-1.html) Q1 14 - - 1

Éducation plastique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1), Éducation plastique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q1) - Gaëtano LICATA (../enseignant/H000487.html)

PLPP0120-2 (../cours/PLPP0120-2.html) Q1 14 - - 1

Éducation corporelle et psychomotricité y compris sa didactique spécifique : Anatomie et physiologie, Éducation corporelle et psychomotricité y compris sa didactique spécifique : Anatomie et physiologie - Andora VIDAL (../enseignant/H001552.html)

PLPP0121-1 (../cours/PLPP0121-1.html) Q2 36 - - 4

Mathématiques et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2), Mathématiques et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2) - Michèle BALCAEN (../enseignant/H000275.html), Véronique REEKMANS (../enseignant /H000559.html)

PLPP0122-1 (../cours/PLPP0122-1.html) Q2 36 - - 4

Français et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2), Français et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2) - Maud BEETS (../enseignant/H000279.html), Camille HAAN (../enseignant/H001377.html), Mélanie RIGO (../enseignant/H004338.html), Pauline RYHON (../enseignant/H004315.html)

PLPP0123-1 (../cours/PLPP0123-1.html) Q2 14 - - 1

Formation géographique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2), Formation géographique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2) - Vincent VANDERHEYDEN (../enseignant/H001440.html), LUC WILLEMS (../enseignant/H000635.html)

PLPP0124-1 (../cours/PLPP0124-1.html) Q2 14 - - 1

Formation historique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2), Formation historique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2) - Adélaïde GAUBE (../enseignant/H000397.html)

PLPP0125-1 (../cours/PLPP0125-1.html) Q2 14 - - 1

Formation scientifique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2), Formation scientifique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2) - Marie-Claude CHAGNON (../enseignant/H000312.html), Denise ERNST (../enseignant/H000375.html)

PLPP0126-1 (../cours/PLPP0126-1.html) Q2 16 - - 1

Éducation musicale et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2), Éducation musicale et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2) - Romy CONZEN (../enseignant/H000323.html)

PLPP0127-1 (../cours/PLPP0127-1.html) Q2 16 - - 1

Éducation plastique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2), Éducation plastique et sa didactique spécifique (Bloc 1 - Q2) - Gaëtano LICATA (../enseignant/H000487.html)

PLPP0128-2 (../cours/PLPP0128-2.html) Q2 16 - - 1

Éducation corporelle et psychomotricité y compris sa didactique spécifique : Animation et natation, Éducation corporelle et psychomotricité y compris sa didactique spécifique : Animation et natation - Andora VIDAL (../enseignant/H001552.html)

PLPP0224 - Didactique de l'EPC (optionnel)

PLPP0320 - Didactique de l'EPC : approfondissement (optionnel)

Bloc 2

Cours obligatoires

PLPP0202-1 (../cours/PLPP0202-1.html)	TA	-	240	-	18

Stages pédagogiques (4 semaines) et Ateliers de formation professionnelle (Bloc 2), Stages pédagogiques (4 semaines) et Ateliers de formation professionnelle (Bloc 2) - Marie-Claude Chagnon (../enseignant/H000312.html), Marie-Noëlle Demoulin (../enseignant/H000353.html), Séverine Dubart (../enseignant/H000368.html), Denise Ernst (../enseignant/H000375.html), Adélaïde Gaube (../enseignant/H000397.html), Cécile Grétry (../enseignant/H000419.html), Dominique Hannon (../enseignant/H000428.html), Anne-Catherine Hardy (../enseignant/H000430.html), Anne Housen (../enseignant/H000452.html), Nathalie Lecleir (../enseignant/H000475.html), Véronique Reekmans (../enseignant/H000559.html), Emmanuelle Rouy (../enseignant/H000567.html), Gilles Valoir (../enseignant/H003063.html), Vincent Vanderheyden (../enseignant/H001440.html), Nathalie Van Massenhove (../enseignant/H000615.html)

PLPP0203-1 (../cours/PLPP0203-1.html)	TA	24	-	-	2

Maîtrise orale et écrite de la langue française (Bloc 2), Maîtrise orale et écrite de la langue française (Bloc 2) - Anne Housen (../enseignant/H000452.html)

PLPP0204-1 (../cours/PLPP0204-1.html)	TA	15	-	-	2

Ouverture de l'école sur l'extérieur, Ouverture de l'école sur l'extérieur - Muriel Lecoq (../enseignant/H000477.html), Ingrid Vanderstukken (../enseignant/H001563.html)

PLPP0205-1 (../cours/PLPP0205-1.html)	Q1	24	-	-	2

Psychologie des apprentissages, Psychologie des apprentissages - Marie-Noëlle Demoulin (../enseignant/H000353.html), Séverine Dubart (../enseignant/H000368.html), Dominique Hannon (../enseignant/H000428.html), Muriel Lecoq (../enseignant/H000477.html)

PLPP0206-1 (../cours/PLPP0206-1.html)	Q2	24	-	-	2

Évaluation des apprentissages, Évaluation des apprentissages - Marie-Noëlle Demoulin (../enseignant/H000353.html), Séverine Dubart (../enseignant/H000368.html), Dominique Hannon (../enseignant/H000428.html)

PLPP0207-1 (../cours/PLPP0207-1.html) Q1 24 - - 2

Psychologie du développement, Psychologie du développement - Aurelia CASTILLEJOS (../enseignant/H001533.html)

PLPP0208-1 (../cours/PLPP0208-1.html) Q1 24 - - 2

Technique de gestion de groupes et expression orale, Technique de gestion de groupes et expression orale - Marie-Noëlle DEMOULIN (../enseignant/H000353.html), Dominique HANNON (../enseignant/H000428.html), Joan HEUSLICH (../enseignant/H000442.html)

PLPP0209-1 (../cours/PLPP0209-1.html) Q2 14 - - 1

Déontologie de la profession, Déontologie de la profession - Marie-Noëlle DEMOULIN (../enseignant/H000353.html), Joan HEUSLICH (../enseignant/H000442.html)

PLPP0210-1 (../cours/PLPP0210-1.html) Q2 14 - - 1

Approche pratique de la diversité culturelle et la dimension du genre, Approche pratique de la diversité culturelle et la dimension du genre - Muriel LECOQ (../enseignant/H000477.html), Ingrid VANDERSTUKKEN (../enseignant/H001563.html)

PLPP0211-1 (../cours/PLPP0211-1.html) Q2 10 - - 1

Sensibilisation au « Français langue étrangère et seconde », Sensibilisation au « Français langue étrangère et seconde » - Anne HOUSEN (../enseignant/H000452.html)

PLPP0212-1 (../cours/PLPP0212-1.html) Q1 14 - - 1

Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement (Bloc 2), Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement (Bloc 2) - Claude WASTEELS (../enseignant/H000630.html)

PLPP0213-1 (../cours/PLPP0213-1.html) Q2 14 - - 1

Notions d'épistémologie des disciplines, Notions d'épistémologie des disciplines - Vincent FURNELLE (../enseignant/H000394.html), Olivier VENS (../enseignant/H000617.html)

PLPP0214-1 (../cours/PLPP0214-1.html) Q2 14 - - 1

Initiation à la recherche, Initiation à la recherche - Murielle VANDEVEN (../enseignant/H004004.html)

PLPP0215-1 (../cours/PLPP0215-1.html) TA 56 - - 6

Mathématiques et sa didactique spécifique (Bloc 2), Mathématiques et sa didactique spécifique (Bloc 2) - Véronique REEKMANS (../enseignant/H000559.html), Charlotte REGNIER (../enseignant/H000560.html), Emmanuelle ROUY (../enseignant/H000567.html)

PLPP0216-1 (../cours/PLPP0216-1.html) TA 60 - - 6

Français et sa didactique spécifique (Bloc 2), Français et sa didactique spécifique (Bloc 2) - Maud BEETS (../enseignant/H000279.html), Anne HOUSEN (../enseignant/H000452.html), Nathalie LECLEIR (../enseignant/H000475.html)

PLPP0217-1 (../cours/PLPP0217-1.html) TA 30 - - 2

Formation géographique et sa didactique spécifique (Bloc 2), Formation géographique et sa didactique spécifique (Bloc 2) - Gilles VALOIR (../enseignant/H003063.html), Vincent VANDERHEYDEN (../enseignant/H001440.html)

PLPP0218-1 (../cours/PLPP0218-1.html) TA 30 - - 2

Formation historique et sa didactique spécifique (Bloc 2), Formation historique et sa didactique spécifique (Bloc 2) - Adélaïde GAUBE (../enseignant/H000397.html), Cécile GRÉTRY (../enseignant/H000419.html)

PLPP0219-1 (../cours/PLPP0219-1.html) TA 30 - - 2

Formation scientifique et sa didactique spécifique (Bloc 2), Formation scientifique et sa didactique spécifique (Bloc 2) - Marie-Claude CHAGNON (../enseignant/H000312.html), Denise ERNST (../enseignant/H000375.html)

PLPP0220-1 (../cours/PLPP0220-1.html) TA 30 - - 2

Éducation musicale et sa didactique spécifique (Bloc 2), Éducation musicale et sa didactique spécifique (Bloc 2) - Romy CONZEN (../enseignant/H000323.html)

PLPP0221-1 (../cours/PLPP0221-1.html) TA 30 - - 2

Éducation plastique et sa didactique spécifique (Bloc 2), Éducation plastique et sa didactique spécifique (Bloc 2) - Valérie COLLET (../enseignant/H000322.html)

PLPP0222-1 (../cours/PLPP0222-1.html) Q1 14 - - 1

Éducation corporelle et psychomotricité y compris sa didactique spécifique : Psychomotricité (Bloc 2 - Q1), Éducation corporelle et psychomotricité y compris sa didactique spécifique : Psychomotricité (Bloc 2 - Q1) - Dominique NOËL (../enseignant/H000535.html)

PLPP0223-1 (../cours/PLPP0223-1.html) Q2 16 - - 1

Éducation corporelle et psychomotricité y compris sa didactique spécifique : Secourisme (Bloc 2 - Q2), Éducation corporelle et psychomotricité y compris sa didactique spécifique : Secourisme (Bloc 2 - Q2) - Dominique NOËL (../enseignant/H000535.html)

PLPP0224 - Didactique de l'EPC (optionnel)

PLPP0320 - Didactique de l'EPC : approfondissement (optionnel)

Bloc 3

Cours obligatoires

PLPP0224 - Didactique de l'EPC (optionnel)

PLPP0302-1 (../cours/PLPP0302-1.html) TA - 360 - 20

Stages pédagogiques (10 semaines) et Ateliers de formation professionnelle (Bloc 3), Stages pédagogiques (10 semaines) et Ateliers de formation professionnelle (Bloc 3) - Michèle BALCAEN (../enseignant/H000275.html), Aurelia CASTILLEJOS (../enseignant/H001533.html), Marie-Noëlle DEMOULIN (../enseignant/H000353.html), Séverine DUBART (../enseignant/H000368.html), Dominique HANNON (../enseignant/H000428.html), Anne-Catherine HARDY (../enseignant/H000430.html), Joan HEUSLICH (../enseignant/H000442.html), Anne HOUSEN (../enseignant/H000452.html), Laetitia L'HOEST (../enseignant/H003210.html), Nathalie LECLEIR (../enseignant/H000475.html), Véronique REEKMANS (../enseignant/H000559.html), Nathalie VAN MASSENHOVE (../enseignant/H000615.html)

Prérequis Corequis

PLPP0303-1 (../cours/PLPP0303-1.html) TA 24 - - 2

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie, détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation, Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie, détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation - Aurelia CASTILLEJOS (../enseignant/H001533.html), Marie-Noëlle DEMOULIN (../enseignant/H000353.html), Séverine DUBART (../enseignant/H000368.html)

Corequis

PLPP0304-1 (../cours/PLPP0304-1.html) Q2 14 - - 1

Élaboration du projet professionnel, Élaboration du projet professionnel - Aurelia CASTILLEJOS (../enseignant/H001533.html), Marie-Noëlle DEMOULIN (../enseignant/H000353.html), Séverine DUBART (../enseignant/H000368.html)

PLPP0305-1 (../cours/PLPP0305-1.html) Q1 24 - - 2

Étude critique des grands courants pédagogiques [A], Étude critique des grands courants pédagogiques [A] - Muriel LECOQ (../enseignant/H000477.html), Ingrid VANDERSTUKKEN (../enseignant/H001563.html)

PLPP0306-1 (../cours/PLPP0306-1.html) Q2 24 - - 2

Sociologie et politique de l'éducation [A], Sociologie et politique de l'éducation [A] - Muriel LECOQ (../enseignant/H000477.html), Ingrid VANDERSTUKKEN (../enseignant/H001563.html)

PLPP0307-1 (../cours/PLPP0307-1.html) Q2 20 - - 1

Formation à la neutralité [A], Formation à la neutralité [A] - Olivier VENS (../enseignant/H000617.html)

PLPP0309-1 (../cours/PLPP0309-1.html) TA 28 - - 2

Initiation aux arts et à la culture [A/B], Initiation aux arts et à la culture [A/B] - Martine BOVY (../enseignant/H000294.html)

PLPP0310-1 (../cours/PLPP0310-1.html) TA - - - 16

Travail de fin d'études (y compris l'initiation à la recherche en éducation : 12h - Q1), Travail de fin d'études (y compris l'initiation à la recherche en éducation : 12h - Q1) - Marie-Noëlle DEMOULIN (../enseignant/H000353.html), Séverine DUBART (../enseignant/H000368.html), Antonio FLORIO (../enseignant/H003271.html), Adélaïde GAUBE (../enseignant/H000397.html), Cécile GRÉTRY (../enseignant/H000419.html), Dominique HANNON (../enseignant/H000428.html), Joan HEUSLICH (../enseignant/H000442.html), Anne HOUSEN (../enseignant/H000452.html), Gaëtano LICATA (../enseignant/H000487.html), Emilie LOURTIE (../enseignant/H000493.html), Dominique NOËL (../enseignant/H000535.html), Véronique REEKMANS (../enseignant/H000559.html), Andora VIDAL (../enseignant/H001552.html)

PLPP0311-1 (../cours/PLPP0311-1.html) Q1 24 - - 2

Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement (Bloc 3), Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement (Bloc 3) - Carine LATOUR (../enseignant/H000473.html)

PLPP0312-1 (../cours/PLPP0312-1.html) TA 40 - - 3

Mathématiques et sa didactique spécifique (Bloc 3), Mathématiques et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Michèle BALCAEN (../enseignant/H000275.html), Véronique REEKMANS (../enseignant/H000559.html)

PLPP0313-1 (../cours/PLPP0313-1.html) TA 28 - - 2

Français et sa didactique spécifique (Bloc 3), Français et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Anne HOUSEN (../enseignant/H000452.html), Nathalie LECLEIR (../enseignant/H000475.html)

PLPP0314-1 (../cours/PLPP0314-1.html) TA 20 - - 1

Formation géographique et sa didactique spécifique (Bloc 3), Formation géographique et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Gilles VALOIR (../enseignant/H003063.html), Vincent VANDERHEYDEN (../enseignant/H001440.html)

PLPP0315-1 (../cours/PLPP0315-1.html) TA 20 - - 1

Formation historique et sa didactique spécifique (Bloc 3), Formation historique et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Adélaïde GAUBE (../enseignant/H000397.html), Cécile GRÉTRY (../enseignant/H000419.html)

PLPP0316-1 (../cours/PLPP0316-1.html) TA 28 - - 2

Formation scientifique et sa didactique spécifique (Bloc 3), Formation scientifique et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Marie-Claude CHAGNON (../enseignant/H000312.html), Denise ERNST (../enseignant/H000375.html)

PLPP0317-1 (../cours/PLPP0317-1.html) TA 20 - - 1

Éducation musicale et sa didactique spécifique (Bloc 3), Éducation musicale et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Romy CONZEN (../enseignant/H000323.html), Isabelle MASSET (../enseignant/H000788.html)

PLPP0318-1 (../cours/PLPP0318-1.html) TA 20 - - 1

Éducation plastique et sa didactique spécifique (Bloc 3), Éducation plastique et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Martine BOVY (../enseignant/H000294.html)

PLPP0319-1 (../cours/PLPP0319-1.html)	Q1	14	-	-	1

Éducation corporelle et psychomotricité y compris sa didactique spécifique (Bloc 3), Éducation corporelle et psychomotricité y compris sa didactique spécifique (Bloc 3) - Dominique NOËL (../enseignant/H000535.html)

PLPP0320 - Didactique de l'EPC : approfondissement (optionnel)

Copyright © 2015 Haute École Charlemagne (http://www.hech.be/)
Responsable de l'information : Michèle Simar (http://hech.be/fr/contact), Directrice-Présidente - Réalisation SEGI, Université de Liège (https://www.uliege.be/segi)

Programme des cours 2022-2023

(http://www.hech.be)

Département Pédagogique (../fac/facP)

Liens utiles

Inscription et Admission (http://www.hech.be/fr/haute-ecole/inscriptions)

Site de la Catégorie (http://www.hech.be/fr/formations/pedagogique)

Bachelier : instituteur(trice) primaire

Vue cycle (P1PAPP01_C.html)

Vue bloc (P1PAPP01_B.html)

Structure des études

Vue bloc du programme des cours

	Or	Th	Pr	Au	Cr
Bloc 1					
Cours obligatoires					
PLPP0402-1 (../cours/PLPP0402-1.html)	TA	-	360	-	20
Stages pédagogiques (10 semaines) et Ateliers de formation professionnelle, Stages pédagogiques (10 semaines) et Ateliers de formation professionnelle - Dominique Hannon (../enseignant/H000428.html)					
PLPP0403-1 (../cours/PLPP0403-1.html)	TA	60	-	-	3
Ateliers de formation professionnelle spécifiques, Ateliers de formation professionnelle spécifiques - Michèle Balcaen (../enseignant/H000275.html), Dominique Hannon (../enseignant/H000428.html), Nathalie Van Massenhove (../enseignant/H000615.html)					
PLPP0404-1 (../cours/PLPP0404-1.html)	TA	10	-	-	1
Renforcement spécifique en Géographie, Renforcement spécifique en Géographie - Vincent Vanderheyden (../enseignant/H001440.html)					
PLPP0405-1 (../cours/PLPP0405-1.html)	TA	10	-	-	1
Renforcement spécifique en Histoire, Renforcement spécifique en Histoire - Cécile Grétry (../enseignant/H000419.html)					
PLPP0406-1 (../cours/PLPP0406-1.html)	TA	10	-	-	1
Renforcement spécifique en Sciences, Renforcement spécifique en Sciences - Marie-Claude Chagnon (../enseignant/H000312.html)					
PLPP0407-1 (../cours/PLPP0407-1.html)	Q2	20	-	-	1
Formation à la neutralité [A], Formation à la neutralité [A] - Olivier Vens (../enseignant/H000617.html)					
PLPP0408-1 (../cours/PLPP0408-1.html)	TA	26	-	-	2
Renforcement spécifique en Mathématiques, Renforcement spécifique en Mathématiques - Michèle Balcaen (../enseignant/H000275.html)					
PLPP0409-1 (../cours/PLPP0409-1.html)	TA	26	-	-	2
Renforcement spécifique en Français, Renforcement spécifique en Français - Nathalie Lecleir (../enseignant/H000475.html)					
PLPP0410-1 (../cours/PLPP0410-1.html)	TA	-	-	-	16
Travail de fin d'études (y compris l'initiation à la recherche en éducation : 12h - Q1), Travail de fin d'études (y compris l'initiation à la recherche en éducation : 12h - Q1) - Laetitia L'Hoest (../enseignant/H003210.html)					
PLPP0411-1 (../cours/PLPP0411-1.html)	Q1	24	-	-	2
Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement (Bloc 3), Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement (Bloc 3) - Carine Latour (../enseignant/H000473.html)					
PLPP0412-1 (../cours/PLPP0412-1.html)	TA	40	-	-	3
Mathématiques et sa didactique spécifique (Bloc 3), Mathématiques et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Michèle Balcaen (../enseignant/H000275.html)					
PLPP0413-1 (../cours/PLPP0413-1.html)	TA	28	-	-	2
Français et sa didactique spécifique (Bloc 3), Français et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Nathalie Lecleir (../enseignant/H000475.html)					

PLPP0414-1 (../cours/PLPP0414-1.html)	TA	20	-	-	1

Formation géographique et sa didactique spécifique (Bloc 3), Formation géographique et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Vincent VANDERHEYDEN (../enseignant/H001440.html)

PLPP0415-1 (../cours/PLPP0415-1.html)	TA	20	-	-	1

Formation historique et sa didactique spécifique (Bloc 3), Formation historique et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Cécile GRÉTRY (../enseignant/H000419.html)

PLPP0416-1 (../cours/PLPP0416-1.html)	TA	28	-	-	2

Formation scientifique et sa didactique spécifique (Bloc 3), Formation scientifique et sa didactique spécifique (Bloc 3) - Denise ERNST (../enseignant/H000375.html)

PLPP0417-1 (../cours/PLPP0417-1.html)	Q1	14	-	-	1

Méthodologie différenciée et psychopédagogie spécifique (Q1), Méthodologie différenciée et psychopédagogie spécifique (Q1) - Dominique HANNON (../enseignant/H000428.html)

PLPP0418-1 (../cours/PLPP0418-1.html)	Q2	14	-	-	1

Méthodologie différenciée et psychopédagogie spécifique (Q2), Méthodologie différenciée et psychopédagogie spécifique (Q2) - Dominique HANNON (../enseignant/H000428.html)

PLPP0420 - Didactique de l'EPC (optionnel)

Copyright © 2015 Haute École Charlemagne (http://www.hech.be/)
Responsable de l'information : Michèle Simar (http://hech.be/fr/contact), Directrice-Présidente - Réalisation SEGI, Université de Liège (https://www.uliege.be/segi)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

heCh CHARLEMAGNE

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Document de convergence entre les deux programmes

Grille de convergence HECh Passerelle du Bachelier Instituteur primaire - Université Côte d'Azur INSPE (www.unice.fr) Master MEEF Premier Degré									
Passerelle du Bachelier Instituteur primaire HECh - 60 ECTS						MEEF - M2 - UE annuelles			
CODES U. E.	ACTIVITES D'APPRENTISSAGE	HEURES	ECTS	QUADRI		COURS	HEURES	ECTS	NOM UE - ECTS
PLPP0402-1	Stages pédagogiques (10 semaines) et Ateliers de formation professionnelle (Bloc 3)	360	20	TA	→	UE4 - ECUE2 Mise en situation professionnelle et accompagnement	16	18	UE4 Recherche et développement professionnel - **28**
PLPP0403-1	Ateliers de Formation professionnelle spécifiques	60	3	TA					
PLPP0410-1	Travail de fin d'études (y compris l'initiation à la recherche en éducation : 12H)		16	TA	→	UE4 - ECUE1 Recherche	20	10	
PLPP0317-1	Méthodologie différenciée et psychopédagogie spécifique	14	1	Q1	→	UE3 - ECUE1 Tronc commun	80	4	UE3 Culture commune - **6**
PLPP0418-1	Méthodologie différenciée et psychopédagogie spécifique	14	1	Q2					
PLPP0407-1	Formation à la neutralité (A)	20	1	Q2					
PLPP0411-1	Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	24	2	Q1	→	UE3 - ECUE2 Culture et Compétences numériques	10	1	
						UE3 - ECUE3 LVE (anglais ou italien)	6	1	
PLPP0412-1	Mathématiques et sa didactique spécifique (bloc 3)	40	3	TA	→	UE2 - ECUE1 Mathématiques	56	8	UE2 Sciences et EPS - **14**
PLPP0408-1	Renforcement spécifique en Mathématiques	26	2	TA					
PLPP0416-1	Formation scientifique et sa didactique spécifique (Bloc 3)	28	2	TA	→	UE2 - ECUE2 Sciences et techno	20	2	
PLPP0406-1	Renforcement spécifique en Sciences	10	1	TA					
						UE2 - EPS	24	4	
PLPP0413-1	Français et sa didactique spécifique (Bloc 3)	28	2	TA	→	UE1 - ECUE1 Français	65	8	UE1 Humanités - **12**
PLPP0409-1	Renforcement spécifique en Français	26	2	TA					
PLPP0414-1	Formation géographique et sa didactique spécifique (Bloc 3)	20	1	TA	→	UE1 - ECUE2 Histoire/Géographie/EMC (éducation morale et civique)	20	2	
PLPP0404-1	Renforcement spécifique en Géographie	10	1	TA					
PLPP0415-1	Formation historique et sa didactique spécifique (Bloc 3)	20	1	TA					
PLPP0305-1	Renforcement spécifique en Histoire	10	1	TA					
						UE1 - ECUE3 Arts plastiques et Musique	20	2	
			60					60	

REMARQUE :
Au Q1, le stage à l'INSPE Nice sera de 3 semaines ; le stage de l'étudiant HECh doit impérativement s'effectuer au niveau CP, ce qui correspond à la 1ère année primaire en Belgique ; ensuite, un stage sera à prévoir en CM2 idéalement.

ANNEXE 3. Guide pour le mémoire de fin d'études

Guide pour le mémoire de l'INSPE de L'université de Côte d'Azur

ANNEXE N°8

Inspé de l'Académie de Nice
Mémoire professionnel 1er degré
2021.2022

SOUS RÉSERVE D'ÉVENTUELLES MODIFICATIONS EN COURS D'ANNEE

Document à l'attention :

- *PFSE concernés par le mémoire professionnel*
- *des encadrants du mémoire professionnel*

Préambule

La préparation du mémoire professionnel concerne :

- **Tous les PFSE qui suivent la formation du M2 du Master MEEF 1er degré ;**
- **Les PFSE qui suivent la formation du parcours adapté et qui n'ont pas déjà validé leur mémoire professionnel.**

Nota bene : pour les PFSE qui sont en parcours adapté et ont déjà validé leur mémoire les années antérieures, le mémoire professionnel est remplacé par un écrit professionnel qui prend appui sur le travail mené dans le cadre du module « projet pédagogique » (voir annexes 9, 11 et 16).

I. Objectif de l'initiation à la recherche

Le travail sur le mémoire s'inscrit dans le cadre de l'initiation à la recherche prévue par la réforme de la formation des enseignants. Cette initiation doit permettre au futur enseignant ayant suivi la formation au sein de l'Inspé de :

- Découvrir quelques éléments actuels de la recherche dans sa discipline d'enseignement ou son domaine d'éducation et de formation ;
- Être initié, en la pratiquant, à la recherche scientifique ;
- Construire des liens entre sa pratique professionnelle et la recherche en lien avec son domaine professionnel ;
- Développer les compétences professionnelles permettant l'examen critique de ses pratiques.

Pour les stagiaires, l'initiation à la recherche s'articule principalement autour du travail sur le mémoire professionnel. L'accompagnement du PFSE pour la conception et la réalisation du mémoire est organisé de la façon suivante :

- **Un encadrement individualisé** réalisé par le responsable mémoire Inspé et par le tuteur de l'Éducation Nationale ;

II. Le mémoire de l'année de stage

1. Objectifs du mémoire

Le mémoire est un élément central de l'initiation à la recherche. Il doit permettre d'attester que celui qui l'a préparé et soutenu avec succès est capable :

1. De mettre en œuvre une démarche de recherche scientifique ;
2. De faire des liens entre sa pratique professionnelle et les recherches scientifiques dans son domaine.

Concernant le premier point (« mettre en œuvre une démarche de recherche scientifique »), le stagiaire devra se confronter aux grandes étapes de la recherche scientifique, que l'on peut indiquer de la façon suivante (sans prétendre à l'exhaustivité) :

- Choix d'un thème de recherche et élaboration d'une problématique ;
- Constitution et exploration d'un champ bibliographique cohérent ;
- Élaboration d'un cadre théorique et traitement de la question à partir de lectures de textes scientifiques ;
- Conception et réalisation d'une étude empirique ;
- Comparaison et discussion des résultats empiriques à la lumière des données théoriques.

Le master MEEF étant un master professionnel, et non pas un master de recherche, le stagiaire est aidé par ses encadrants pour passer les différentes étapes décrites précédemment. La construction de la problématique, par exemple, est une étape cruciale mais difficile et nécessitera l'aide des encadrants.

Le second point (« faire des liens entre sa pratique professionnelle et les recherches scientifiques dans son domaine ») signifie que le travail de recherche doit être ancré dans la pratique professionnelle qu'il a pour objectif d'éclairer et de comprendre. L'adjectif « professionnel » doit être compris en ce sens : il s'agit bien d'un travail d'initiation à la recherche, mais d'une recherche tournée directement vers la pratique professionnelle. Le mémoire peut ainsi déboucher sur des recommandations pour la pratique professionnelle. Cet aspect constitue une autre différence entre mémoire professionnel et mémoire de recherche.

Cette perspective exclut, par conséquent, les recherches sur des objets purement théoriques (contrairement à ce qui est possible pour des mémoires de recherche). On pourra ainsi choisir comme thèmes de son mémoire :

- « L'initiation à la poésie en maternelle »
- « Enseigner les fractions à l'école élémentaire »
- « Une sanction peut-elle être pédagogique ? »
- …….

2. Choix du thème du mémoire professionnel

Les thèmes du mémoire seront choisis parmi plusieurs catégories possibles :

- La didactique d'une matière enseignée (didactique des mathématiques, didactique du français, etc.) ou de plusieurs matières enseignées (didactique comparée) ;
- Les thèmes transversaux (non disciplinaires) relevant de façon générale des sciences de l'éducation (l'autorité de l'enseignant à l'école élémentaire, la gestion des conflits dans une cour de récréation) ;

Dans tous les cas, l'objet du mémoire doit être en lien avec les réalités d'une école. Il peut (sans que ce soit une obligation) être en lien étroit avec la pratique professionnelle du stagiaire (par exemple avec une difficulté rencontrée par ce dernier).

De façon générale, la loi de refondation de l'école impulse de nombreuses nouveautés dans les modalités d'enseignement, nouveautés qui peuvent constituer un réservoir utile de thèmes de mémoire.

La thématique choisie doit permettre de réaliser une étude de terrain, sous différentes formes possibles :

- Étude de la pratique professionnelle de quelques acteurs de l'éducation ;
- Étude des apprentissages des élèves ;
- Étude portant sur la structure éducative ;
- Étude menée auprès de membres de la communauté éducative.

Enfin, les exigences de ce mémoire sont moindres, en comparaison de celles d'un Master « Recherche ». Ainsi, il n'est pas attendu de la part de l'étudiant :

- Une revue exhaustive de la littérature relative à sa problématique ;
- Un recueil de données massif ;
- La production de résultats inédits.

III. Aspects liés à la forme

1. Structure du mémoire

Les encadrants du mémoire pourront affiner la structuration du mémoire et il ne s'agit pas d'imposer une forme universelle précise. Toutefois, les mémoires produits devront respecter un canevas minimal commun constitué de la façon suivante :

- **Une introduction** permettant de présenter le thème choisi et la problématique retenue ;
- Une **partie dite « théorique »** qui s'appuie sur les lectures faites par l'étudiant et sur sa réflexion propre. Elle vise notamment à définir **le cadre théorique choisi** et permet d'apporter **les premiers éléments de réponse** à la problématique, éléments trouvés par la réflexion et par la lecture d'ouvrages scientifiques en lien avec la problématique ;
- Une **partie dite « empirique »** qui expose la méthode mise en œuvre pour l'**étude empirique** et propose une analyse de ses résultats ;
- Une **dernière partie** qui permet de **comparer les résultats théoriques et les résultats empiriques**, de **discuter** les résultats empiriques à la lumière des éléments théoriques. Cette partie sert de bilan à l'ensemble du mémoire.

2. Normes de rédaction

Le mémoire comporte 25 à 35 pages au maximum en dehors de la bibliographie (obligatoire) et des éventuelles annexes.

Il doit être dactylographié avec une police serif de type Times New Roman de taille 12, interligne 1,5 et des marges de 2,5 cm. Le document est paginé.

Le texte est justifié à gauche et à droite (sauf les colonnes étroites dont le contenu peut être centré ou aligné à gauche).

Tous les tableaux et tous les graphiques doivent être numérotés, assortis d'un titre. Le document sera collé ou relié par une spirale.

La page de garde du mémoire se trouve en annexe de ce document.

En quatrième de couverture, il conviendra d'insérer :

- Un résumé de 200 mots
- 5 à 6 mots-clés

Nota Bene : ***Une partie de texte reprise intégralement devra être clairement citée avec le nom des auteurs, la date de publication et la page de la source (« … » p.). Les autres emprunts devront faire l'objet d'une reformulation en précisant le nom des auteurs. Le plagiat (copie de tout ou partie d'un texte sans le signaler explicitement en citant la source) sera lourdement sanctionné.***

Vous trouverez, ci-dessous, une déclaration individuelle antiplagiat, à remplir et à intégrer au mémoire.

IV. Dépôt, soutenance et validation du mémoire

1. Dépôt

Le mémoire devra être déposé sous deux formats :

- En version numérique, à l'attention des encadrants du mémoire (si possible via la plateforme, sinon par courrier électronique)
- En version papier, à la demande explicite des encadrants du mémoire.

Dépôt des mémoires professionnels : **Mercredi 27 avril 2022** (sous réserve de modification).

2. Soutenance du mémoire

Tous les stagiaires devront soutenir leur mémoire devant un jury composé, *a minima*, du (ou des) tuteur(s) et, le cas échéant, de l'encadrant de recherche.

Un document présentant les attendus de la soutenance ainsi que les dates exactes des soutenances seront envoyés ultérieurement.

3. Validation du mémoire

Pour valider le Master et obtenir le diplôme « Master MEEF », la validation du mémoire est obligatoire (note égale ou supérieure à 10/20).

La validation du mémoire n'est pas déterminée par la validation du stage : un PFSE peut valider son mémoire alors qu'il n'a pas validé son stage, et réciproquement.

Enfin, le jury de titularisation aura connaissance de la note du mémoire et de la soutenance (outre l'implication du PFSE dans la formation). La décision concernant la titularisation relève uniquement du jury académique.

Le travail de fin d'études

Département pédagogique I
(Formation des enseignants)

INTRODUCTION : QU'EST-CE QU'UN TFE ?

A. Cadre légal

Le **Décret « Paysage » du 07 novembre 2013** stipule que « *Tout programme d'études menant à un grade académique* […] *de premier cycle pour les études de type court comprend un mémoire, travail, dossier ou projet personnel de fin d'études valorisé pour 15 à 30 crédits.* […] *Ce travail ainsi que son évaluation peuvent porter sur toute activité d'apprentissage, y compris les stages et autres activités d'intégration professionnelle permettant de mettre en évidence notamment l'autonomie, le sens critique, les qualités personnelles et les compétences professionnelles de l'étudiant. Ce travail consiste, entre autres, en la rédaction d'un document écrit.* » (Art. 126).

Le **RGEJ** (Règlement Général des Études et des Jurys) de la Haute École Charlemagne précise au point 9.5 (Évaluations – Travail de fin d'études et stages) que : « *La présentation et la défense d'un travail, dossier ou projet personnel de fin d'études est une activité d'apprentissage obligatoire en dernière année d'études. Cette présentation et cette défense constituent en principe le dernier examen de la première session.* […] *Le TFE doit traiter d'un thème en relation avec la formation reçue et doit être à la fois personnel, original, théorique et pratique. Lorsqu'un thème est traité conjointement par plusieurs étudiants, la contribution de chacun doit être clairement définie. L'orthographe et la mise en forme sont des critères essentiels d'appréciation.* […] *Le non-dépôt du TFE dans les délais prescrits est assimilé à une absence* […]. *Le sujet du travail de fin d'études* […] *se rapporte aux matières théoriques ou pratiques et à la finalité de la Section.* […] *Le Directeur de Département agrée ou, le cas échéant, désigne parmi les membres du personnel enseignant, le(s) promoteur(s) chargé(s) de la guidance du travail de fin d'études. L'étudiant est tenu de remettre à son promoteur l'état d'avancement de son travail, selon un calendrier établi de commun accord avec celui-ci.* […] *L'organisme accueillant l'étudiant dans le cadre de son TFE peut demander la confidentialité de celui-ci. L'évaluation du travail de fin d'études est faite par le(s) promoteur(s) aidé(s), s'il échet, par une ou plusieurs personne(s) étrangère(s) à la Haute École, choisie(s) par le Directeur Président pour ses (leurs) compétences particulières. Une note unique est remise* ».

En outre, selon le **Décret du 12 décembre 2000** définissant la formation initiale des instituteurs et des régents, « *Le travail de fin d'études est une production écrite personnelle et originale par laquelle l'étudiant de troisième année utilise ses acquis dans le cadre particulier du sujet qu'il a choisi de développer et de la recherche qu'il mène à ce propos. Il donne lieu à une présentation orale* » (Art. 15). Le travail de fin d'études (TFE) clôture donc une formation professionnalisante et a, notamment, pour objectif de favoriser « *L'appropriation d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche* » (Art. 6).

Enfin, la **Circulaire du 07 juin 2001** concernant la nouvelle formation des instituteurs et des régents précise que « *Dans un contexte de formation professionnelle, le TFE offre l'occasion d'exploiter et de mettre en œuvre les acquis de sa formation tant théoriques que pratiques. Le*

TFE s'apparentera davantage à la structure d'un article scientifique et en aucun cas à la structure d'une monographie » [1] (point V, p. 13).

B. Définition

Le TFE est un travail original qui présente une **problématique liée à la profession, articulée autour d'une synthèse théorique critique et étayée par une recherche sur le terrain puis donnant lieu à une réflexion circonstanciée**. En aucun cas, ce travail ne peut donc être une simple compilation théorique puisque le cadre théorique doit rester en étroite liaison avec la pratique professionnelle et le recul critique qui l'accompagne.

Le TFE est un travail personnel qui se compose

- d'une **introduction** dans laquelle l'étudiant présente notamment l'hypothèse de travail qu'il s'efforcera de vérifier tout au long de ses recherches ;
- d'une **partie théorique** (nommée « *Analyse théorique* ») rédigée de façon intégrée, à la suite de la consultation d'ouvrages de référence (livres, articles...), de personnes-ressources ou d'Internet, qui étaye, balise et explique la partie pratique du TFE ;
- d'une **partie pratique** (nommée « *Démarche pratique* ») dans laquelle l'étudiant présente sa recherche sur le terrain (observation, expérimentation, enquête, analyse de cas ou d'un outil didactique...) et les résultats obtenus ;
- d'une **partie réflexive** (nommée « *Discussion réflexive* ») donnant lieu à une prise de recul et une réflexion critique par rapport à la mise en place effectuée et au dispositif de TFE vécu, dans son ensemble ;
- d'une **conclusion** dans laquelle l'étudiant réalise la synthèse des démarches entreprises et des résultats obtenus ;
- d'une **bibliographie** présentant les sources utilisées pour la rédaction du TFE selon les normes conventionnelles.

Dans certains cas explicitement approuvés, la partie théorique et la partie pratique peuvent être présentées conjointement, de façon imbriquée, mais dans tous les cas, le TFE utilisera la validation (ou l'invalidation) de l'hypothèse de départ comme fil conducteur du travail.

[1] Une monographie est une « étude détaillée sur un point spécial d'histoire, de science, sur une personne, sa vie, etc. » (Larousse, 2016), en faisant ainsi l'état des connaissances à un moment précis sur un sujet déterminé, de façon exhaustive.

C. Objectifs et enjeux

Au terme de l'unité TFE, l'étudiant se sera montré capable de :

1. Cerner une problématique liée à l'exercice du métier sous la forme d'une question de recherche ;
2. Explorer la littérature scientifique de référence, qu'elle soit pédagogique ou didactique : rechercher les sources premières de la documentation et sélectionner les passages en lien avec la problématique définie ;
3. Rédiger une synthèse personnelle structurée et dûment référencée des documents scientifiques sélectionnés (Partie I du travail écrit, théorique) ;
4. Présenter des hypothèses en réponse à la question de recherche, et les argumenter à la lumière de la synthèse théorique. Ces hypothèses déterminent à la fois la structure de la partie théorique et la recherche pratique ;
5. Élaborer une méthodologie permettant de mettre à l'épreuve les hypothèses définies ;
6. Réaliser la recherche de terrain selon la méthodologie définie pour recueillir des données et en garder des traces ;
7. Réaliser le traitement des données recueillies : réaliser des analyses qualitatives et/ou quantitatives, et mettre en regard les résultats ainsi obtenus avec ce que les hypothèses envisageaient ;
8. Rédiger un compte-rendu de la recherche menée, c'est-à-dire de la méthodologie choisie, de la recherche de terrain, de l'analyse des résultats et d'une première comparaison de ceux-ci avec les hypothèses formulées (Partie II du travail écrit, Pratique) ;
9. Rédiger une discussion réflexive (Partie III du travail écrit) comprenant
    a. la discussion des résultats, c'est-à-dire la réponse nuancée à la question de recherche en fonction des résultats obtenus mais aussi des limites de la recherche en regard de la théorie (biais possibles),
    b. les prolongements possibles : autres recherches qui permettraient d'approfondir, d'étendre la portée des résultats,
    c. l'analyse réflexive : les points forts du dispositif testé, les points qui pourraient être améliorés et de quelle manière (en fonction des limites identifiées dans le dispositif et en fonction de la théorie),
    d. les apports professionnels voire personnels au niveau compétences développées ;
10. Rédiger une conclusion, c'est-à-dire une synthèse du travail au passé composé, une bibliographie, et enfin une introduction à l'ensemble du travail présentant succinctement les motivations, l'intérêt de la problématique pour la profession, les questions et les hypothèses de la recherche, les démarches mises en œuvre et la structure du travail ;
11. Rédiger un travail écrit soigné et structuré qui respecte les conventions du genre, c'est-à-dire les normes de l'American Psychological Association (APA) et le style rédactionnel attendu (langue maitrisée, qualité de l'argumentation, sincérité de la démarche et autocritique) ;
12. Présenter oralement son travail de recherche et ses conclusions devant un jury désigné ; répondre aux questions de ses membres et participer aux échanges.

Ce fascicule a pour ambition d'aider, de guider et de conseiller chaque étudiant tout au long des différentes étapes qui vont jalonner la rédaction et la présentation du travail de fin d'études.

D. Évaluation

Le travail est évalué par le promoteur et les lecteurs du TFE sur la base de la grille d'évaluation présente en **annexe n°5**. La note collégiale attribuée à l'unité d'enseignement « TFE », intégrant l'évaluation du processus, du travail écrit et de la défense orale, constituera la note de cette UE TFE pour les 16 crédits.

Conseil :
À tout moment, cette grille d'évaluation peut vous être utile pour autoévaluer votre travail. N'hésitez donc pas à la lire et à y revenir à plusieurs moments-clés de la réalisation de votre TFE ou lors des échanges avec votre promoteur.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

heCh CHARLEMAGNE

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

heCh CHARLEMAGNE

GRILLE D'ÉVALUATION DU TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES

Département pédagogique 1 (Primaire - Préscolaire - AESI)

Implantation : ..... Section : ..... Étudiant(e) : .....

Année académique 20.....- 20..... Session de ..... Promoteur(trice) : .....

Lecteur(trice) : ..... Deuxième lecteur(trice) éventuel(le) : .....

Titre du T.F.E. : .....

.....

PROCESSUS	TB - B - Sat. - Suf. - I - IG *
❖ Respect du contrat TFE établi en début de parcours avec le promoteur ❖ Participation active aux activités/modules/cours d'IRE mis(es) en place dans la section ❖ Planification et gestion des aspects administratifs de la réalisation du TFE ❖ Attitude proactive dans la démarche tout au long de l'année ❖ Ouverture à l'échange d'idées et de pratiques au sein de la communauté éducative : promoteur, pairs, professeur d'IRE, maîtres de stage, MFP ou tout autre agent culturel externe à l'école	

TRAVAIL ÉCRIT		TB - B - Sat. - Suf. - I - IG *
FOND DU DOCUMENT	*Introduction* ❖ Motivation du choix ❖ Intérêt du sujet pour la profession ❖ Formulation des questions et des hypothèses de la recherche ❖ Démarche(s) envisagée(s) ❖ Annonce de la structure	
	Partie I : Analyse théorique ❖ Sources théoriques diversifiées et actuelles ❖ Pertinence et validité des sources par rapport à la problématique ❖ Synthèse personnelle structurée de la littérature scientifique	
	Partie II : Démarche pratique ❖ Hypothèses en réponse à la question de recherche, argumentées à la lumière de la synthèse théorique ❖ Méthodologie : ✓ Contexte (conditions) ✓ Procédure(s) et dispositif(s) ✓ Qualité de la démarche d'objectivation ✓ Recueil et traitement des données : analyse qualitative et/ou quantitative ✓ Mise en regard des résultats avec les hypothèses de départ	
	Partie III : Discussion réflexive ❖ Discussion des résultats : réponse à la question de recherche en fonction des résultats et des limites (biais possibles) ❖ Prolongements éventuels et perspectives d'approfondissement ❖ Analyse réflexive du dispositif ❖ Apports professionnels voire personnels	

FOND	*Conclusion* ❖ Synthèse du travail	
	Cohérence de l'ensemble ❖ Liens explicites entre les parties théorique, pratique et réflexive ❖ Liens explicites au sein de chaque partie ❖ Apports nouveaux de la recherche menée ❖ Pertinence des annexes	
FORME DU DOCUMENT	*Expression écrite* ❖ Structuration et cohérence du texte ❖ Clarté, correction et fluidité dans la structure des phrases ❖ Recherche et précision dans les choix lexicaux ❖ Respect de l'orthographe grammaticale et lexicale ❖ Style adapté à la rédaction scientifique	
	Mise en page, soin, structure	
	Références suivant les normes APA ❖ Dans les citations directes et indirectes dans le corps du travail ❖ Dans la bibliographie et la sitographie	

DÉFENSE ORALE	TB - B - Sat. - Suf. - I - IG *
Fond ❖ Présentation explicite et synthétique ❖ Approfondissement de certains aspects ❖ Distanciation critique par rapport au travail ❖ Réponse(s) adéquate(s) aux questions posées	
Forme ❖ Respect du temps imparti ❖ Clarté et structure de l'exposé ❖ Choix de support(s) judicieux ❖ Exploitation adéquate du/des média(s) utilisé(s) ❖ Correction de la langue	
Attitude ❖ Ouverture à la critique et aux commentaires ❖ Engagement constructif dans les réflexions échangées avec les membres du Jury	

*** TB = Très Bien (16 et +) ; B = Bien (14-15) ; Sat. = Satisfaisant (12-13) ;**
Suf. = Suffisant (10-11) ; I = Insuffisant (8-9) ; IG = Insuffisance Grave (0 à 7).

Étant entendu que l'évaluation du processus éclaire l'évaluation du travail final et que le document écrit est considéré comme ayant deux fois plus de poids dans l'évaluation que la défense orale, la note relative au TFE est de :

..... / 20

Au terme de la défense, le jury de T.F.E. estime que le document produit :

□ peut être consultable à la bibliothèque.

□ ne peut pas être consultable à la bibliothèque.

Date de la défense : .....

Signature du (de la) promoteur(trice) :

Signature du (de la) lecteur(trice) :

Signature de l'étudiant(e) :

Signature du (de la) deuxième lecteur(trice) éventuel(le) :